

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 février 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
 - Présents : 12
 - Votants : 14
- Date de la convocation :** 27/01/2025
Date d'affichage : 27/01/2025

Présents :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER PLAIS, Béatrice CANONNE,
Messieurs : Thierry PAPOT, Thierry GROBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER,
Florent POIRIER

Absents excusés :

Mesdames Sandra RIQUIN, Floriane DUPUY-REDCENT
Messieurs Manuel DA SILVA, Robert PLU

Ont donné pouvoir à :

Monsieur Manuel DA SILVA a donné pouvoir à Madame Jacqueline TARDIVEL
Monsieur Robert PLU a donné pouvoir à Monsieur Etienne MOREAU

ORDRE DU JOUR

Madame Jacqueline TARDIVEL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CM DU 05/02/2025

1 -

ENTREPRISE	EURL DOUAIRE Ludovic
DESIGNATION	Logement locatif 01 rue de l'Angleterre
PRIX HT	4 733.73 €
PRIX TTC	5 207.10 €

2 -

ENTREPRISE	CHAMPENOIS
DESIGNATION	Produits d'entretien pour l'école, la bibliothèque, les services techniques, la salle des fêtes, le stade de foot, l'école maternelle, maison des associations, la mairie
PRIX HT	
PRIX TTC	1 025.19 €

3 -

ENTREPRISE	SEDI
DESIGNATION	Coffret à sceller pour fermeture de cercueil, fournitures spécifiques service urba et locations
PRIX HT	
PRIX TTC	536.58 €

4 -

ENTREPRISE	SARL R4S
DESIGNATION	Remplacement d'un sèche serviette à la gendarmerie
PRIX HT	803.92 €
PRIX TTC	884.31 €

5 -

ENTREPRISE	GABRIEL
DESIGNATION	Installation de prises de courant dans la zone entrée, hall, bar de la salle des fêtes
PRIX HT	434.42 €
PRIX TTC	521.30 €

6 -

ENTREPRISE	QUIETALIS
DESIGNATION	SAV FOUR RESTAURANT SCOLAIRE
PRIX HT	
PRIX TTC	1 808.21 €

7 -

ENTREPRISE	SARL R4S
DESIGNATION	Réfection d'espaces douches dans deux appartements à la gendarmerie
PRIX HT	
PRIX TTC	3 045.81 €

8 -

ENTREPRISE	FILIGRANE COMPAGNIE
DESIGNATION	Représentation spectacle « Les passeurs » à la salle des fêtes
PRIX HT	
PRIX TTC	700.00 €

DEL N°05-02/2025-01 - Charte 2024-2039 du Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine : Approbation de la Charte et validation du PNR

Monsieur le Maire rappelle qu'une présentation du PNR avait été faite à l'ensemble du Conseil Municipal lors du conseil municipal du 06/09/2023. La commune de Vernantes étant incluse dans le périmètre de révision, cette nouvelle chartre 2024-2039 permettra d'avoir une vraie cohérence territoriale et environnementale.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 et en avoir délibéré :

✎ Approuve à la majorité (dont une abstention) et sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine,

✎ Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

DEL N°05-02/2025-02 - Budget pour le dossier « Reprises de Concessions »

La commune a entamé une procédure de reprises de concessions. Aujourd'hui un relevé a été fait sur les carrés A - B - C - D - E où l'on dénombre 75 concessions en état d'abandon. Reste à faire les relevés des carrés : F - G - H. Pour poursuivre cette procédure de reprises et pour pouvoir demander des devis auprès des Pompes Funèbres, il est nécessaire de voter un budget annuel.

Aussi, Monsieur le Maire propose un budget de 20 000 euros - Etant précisé qu'en moyenne la reprise d'une concession coûte 800 euros -.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire au budget 2025 la somme de 20 000 euros pour poursuivre la procédure des reprises de concessions du cimetière de Vernantes.

DEL N°05-02/2025-03 - Côte irrécouvrable

Monsieur le Maire explique avoir reçu un avis de non-valeur-créances éteintes pour surendettement. Cette créance relative au bordereau de situation n°25600/3512665861 pour une valeur de 60.00 € concerne les frais de capture de chien errant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'irrécouvrabilité de droit de cette créance d'un montant de 60.00 €.

DEL N°05-02/2025-04 - Devis panneau Méridien de Greenwich

Monsieur le Maire informe avoir reçu un devis relatif à la mise en place de panneaux d'information sur le méridien de Greenwich. Son montant s'élève à 1 403.28€.

Monsieur Patrice NEAU informe que la commission s'est réunie pour l'implantation du panneau Méridien de Greenwich. Cette implantation ne nécessitera aucun achat de parcelle. Il sera visible des randonneurs et des touristes, un plus pour faire connaître la commune et intéresser les scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à la majorité (dont une abstention) le devis de la société DELBAR&BELDA d'un montant de 1 403.28 €

DEL N°05-02/2025-05 - Appel du fonds de concours SIEML

Monsieur le Maire détaille les prestations réalisées par le SIEML rue de l'Angleterre, rue des bleuets, « La Godinerie » rue du Docteur Roger Frétigny et rue de Flandres Dunkerque. Il s'agit de dépannages réalisés sur les installations d'éclairage public le 07/10/2024 sous les références EP368-24-106.

Le coût de dépannages s'élève à 1 019.59 € TTC avec un reste à charge de la commune de 764.69 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le règlement du reste à charge de la commune d'un montant de 764.69 € TTC pour le SIEML.

INFORMATIONS :

Réunion publique Anjou Cœur de Ville du 04/02/2025 :

Cette réunion a accueilli une 50aine de personnes qui ont manifesté un vif intérêt.

Une 15aine de contacts comprenant tout style de projet en périmètre et hors périmètre pour l'amélioration de l'habitat ont été établis.

Le 22/09/2025 sera mis en place une animation uniquement sur les restaurations de façades.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de communiquer sur cette opération.

Réponse du Préfet quant au caractère accidentogène de la RD 767

M. le Maire rappelle avoir adressé un courrier au Préfet en juillet dernier pour le sensibiliser sur le caractère accidentogène de la RD 767.

Monsieur le Maire a reçu une réponse du Préfet, lui confirmant que l'axe Vernantes-Saumur connaît une augmentation significative des vitesses des usagers et de l'accidentalité. En 8 ans trois décès sont à déplorer dont 2 en 2024, 24 blessés dont 14 hospitalisés sur un total de 17 accidents.

Conscient de cette dangerosité, le Préfet a donc ordonné des contrôles réguliers.

Devis STH

Il a été demandé un devis de nettoyage et évacuation des fientes et des cadavres de pigeons dans le clocher de l'église (1^{er} et 2^{ème} plancher) et d'une protection anti-pigeon.

Cette prestation nécessaire s'élève à 12 083.00 €

Monsieur le Maire préconise de se rendre sur place pour évaluer le travail.

Certains membre du Conseil Municipal seraient favorables à ce que ces interventions de nettoyage soient réalisées par les services techniques pour limiter les frais - avec nécessité de tirer les pigeons de l'intérieur. Il faudra prévoir un arrêté auprès de la préfecture pour les tuer. Prévoir également un équipement (masque et combinaison pour le personnel).

Date de la dernière intervention : 2018.

Challenge des élus 2025

A ce jour une seule personne inscrite (M. Patrice NEAU). Par manque de réponse, pas d'inscription possible au challenge.

ADMR

Inauguration des locaux le 25/02/2025 à 14 heures.

Réponse aux courriers relatifs aux personnes sans domicile fixe

Suite aux nombreuses démarches réalisées par Mme J. TARDIVEL au niveau de l'agglomération de Saumur, et de M. le Maire auprès du département et de l'agglomération de Saumur sur les personnes sans domicile fixe, une réponse du département a été formulée. Concernant le SDF qui occupe actuellement le four à pain, cette personne ayant trois chiens, il ne peut pas prétendre à un logement d'urgence. Il faut absolument qu'il place ses trois chiens avant de pouvoir être logé. De plus l'assistante sociale doit passer le voir fin février. M. le Maire lui a autorisé une élection de domicile pour recevoir son courrier et entamer ses démarches administratives.

Après discussion le Conseil Municipal décide de faire :

↳ un arrêté d'expulsion de cette personne qui occupe le domaine public,

↳ un arrêté de réquisition du local du routard pour une durée d'un mois,

Etant précisé que cette personne en tenant compte des arrêtés pourrait intégrer le local pour une durée d'un mois - le temps de mettre en place avec l'assistante sociale tous les dossiers et aides auxquelles il pourra prétendre. La seule condition étant qu'il trouve à placer ses chiens - le local du routard ne pouvant pas les accueillir.

Un courrier sera fait en ce sens à cet individu.

Ligne 15

Suite à un second courrier adressé à l'agglomération de Saumur par un grand nombre de parents d'élèves résidant à Vernantes au sujet des contraintes horaires de la ligne 15 Courléon, le service de l'aménagement et de la cohésion du territoire de l'agglomération de Saumur réétudie le dossier.

Inspection de la gendarmerie de Baugé-en-Anjou du 16/01/2025 à Noyant-Villages

Mme Jacqueline TARDIVEL fait un résumé de cette réunion à laquelle elle a assisté.

Ce qu'il faut retenir : il y a de plus en plus de problèmes liés aux stupéfiants chez les adolescents de 13-14 ans.

Ecole

Monsieur le Maire a reçu avec la Directrice de l'école Eugène Livet, deux familles dont les enfants faisaient preuve d'incivilité à l'école et au restaurant scolaire.

Un accompagnement a été proposé à ces familles.

Un courrier d'appui a été adressé à l'inspecteur d'académie pour appuyer la demande d'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée prochaine.

En ce qui concerne l'inscription des TPS, au regard des effectifs 2025-2026 la confirmation des inscriptions des enfants de ce niveau scolaire sera donné aux parents concernés ultérieurement.

CMJ

Le CMJ assistera au prochain conseil municipal **le mardi 04/03/2025 à 20 heures.**

à l'agglomération de Saumur

Commission budget :

La réunion de la commission budget se tiendra le 18 mars 2025 à 13h30.

Voir si possibilité le 21/03/2025 à 13h30 ?

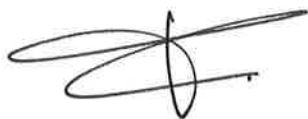
■ Prochain conseil municipal :

Au regard du peu de dossiers à présenter, le prochain conseil municipal aura lieu **le mardi 04 mars 2025 à 20 heures** en présence du CMJ.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23H30.

Le secrétaire de séance,

Jacqueline TARDIVEL



Le Maire,

Thierry PAPOT

